



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 septembre 2017**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 982 944 F, pour amortissements complémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De procéder à des amortissements complémentaires pour un montant de 2 982 944 F.

D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 2 982 944 F,

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 13 novembre 2017.

Vandœuvres, le 4 octobre 2017

La présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN